

# Remaniement parcellaire par exploitation «RPE»

## Information aux propriétaires Avant-projet

Centre scolaire Evolène - 21.11.2025



**Conseiller communal  
Commission Agriculture  
Eddy Favre**



**Commune  
Evolène**

# Déroulement de la séance



Commune  
**Evolène**

- 1. Intervention de la Commune**
- 2. Intervention du Service Cantonal de l'Agriculture (SCA)**
- 3. Enjeux et visions futurs pour la Commune**
- 4. Questions et discussions avec les propriétaires**
- 5. Conclusions**

# Flyers

**Le RPE m'empêchera de vendre ou d'acheter des parcelles.** FAUX

Vous restez pleinement propriétaire de votre bien. Vous êtes libre de le vendre, de le léguer ou de le transmettre. Toutefois, le nouvel acquéreur devra respecter les dispositions du RPE et l'exploitation de ses parcelles pour la durée du contrat.

**Le renforcement de la biodiversité cache un nouveau parc régional.** FAUX

Les mesures liées à la biodiversité sont pour la majorité déjà existantes. Il s'agit de maintenir et de poursuivre dans la même direction que les mesures agrí-environnementales qui ont été mises en place en 2013.

**Je ne vais plus pouvoir faire un jardin potager sur mes surfaces à titre privé.** VRAI

Les surfaces qui sont comprises dans le périmètre du RPE seront utiles aux exploitants et ces surfaces doivent leur être assurées pour la durée des 12 ans. Les propriétaires qui ont souhaité conserver des surfaces pour leur besoin privé, ont pu le faire lors de la phase d'observation qui a eu lieu du 13 juin au 14 juillet 2025.

**La taxation de ma parcelle dans le RPE modifiera ma taxe cadastrale et mon impôt foncier.** FAUX

Non le foncier et la propriété ne sont pas touchés. La différence est que vous allez confier l'exploitation de votre terre agricole à un syndicat au lieu d'un exploitant spécifique.

**Je ne vais plus avoir mon mot à dire dès que le projet de RPE aura débuté.** FAUX

Les propriétaires s'organisent seul ou en groupes. Ils ne sont pas membres du syndicat des exploitants (seul syndicat constitué). Pour toutes réclamations (entretien ou fermage), ils s'adressent au syndicat. Afin de garantir une représentation des propriétaires, un propriétaire-exploitant sera nommé dans le comité du syndicat du RPE.

## REMANIEMENT PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION

### Situation actuelle

#### Chiffres clefs



#### Problématiques pour les propriétaires

Risque de diminution des exploitations  
→ moins de parcelles exploitées

- Déprises des terrains
- Avancement de la forêt
- Embuissonnement des propriétés
- Diminution de la valeur du patrimoine foncier des propriétaires

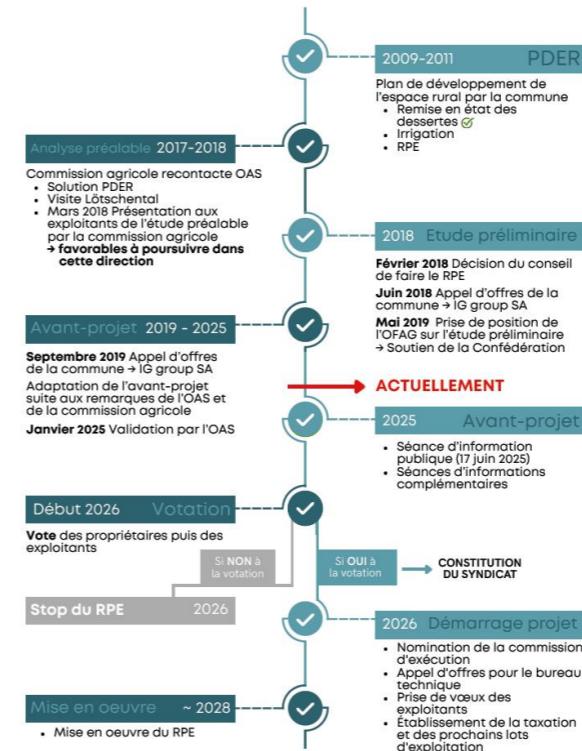


#### Solution → Remaniement parcellaire par exploitation

Un outil proposé par le SCA.

- Qu'est ce que l'outil peut apporter aux propriétaires ?**
- + une contribution de départ 1200frs / ha pour la mise à disposition des parcelles au syndicat
  - + la garantie que les terrains soient exploités de manière conforme à la législation
  - + le paiement des baux à ferme via le syndicat en nature ou en argent
  - + le maintien d'un patrimoine foncier de valeur
  - + la possibilité pour les propriétaires de se regrouper dans une commission d'accompagnement pour faire entendre leurs requêtes au syndicat

## RPE au fil des ans



Commune  
Evolène

Confier l'exploitation de sa terre au syndicat d'exploitant c'est :

Augmenter la production de spécialités locales de qualité

Garantir un paysage de qualité pour le tourisme 4 saisons

Maintenir la valeur du patrimoine foncier

Valoriser le patrimoine bâti ancestral

Favoriser la reprise des exploitations agricoles par nos jeunes

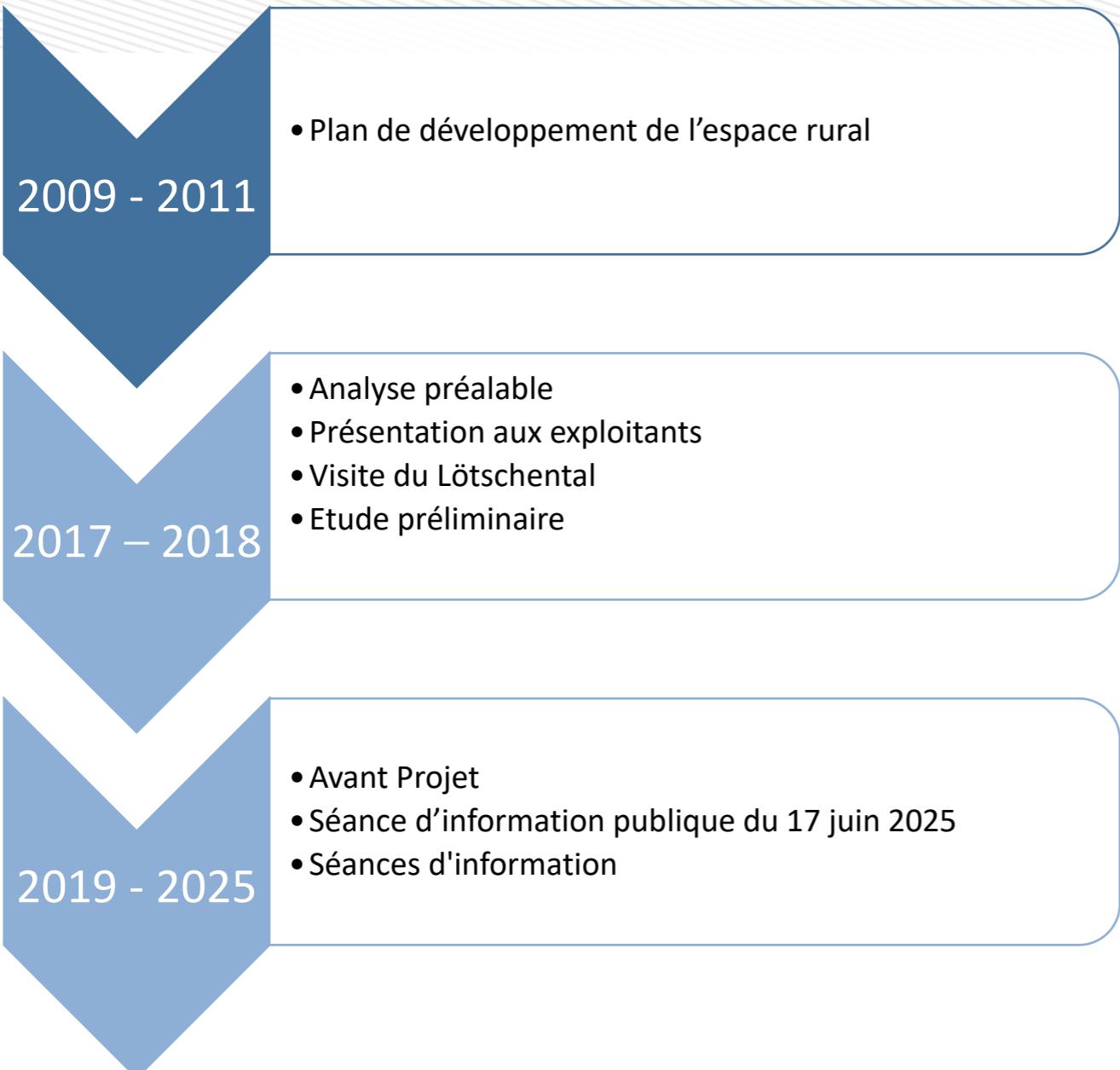
Sécuriser les zones agricoles et les zones à bâti (dangers naturels, incendies)



# Historique



Commune  
**Evolène**



**Début 2026**

Vote des propriétaires puis des exploitants

**Si non**

STOP du RPE

**Si oui**

Constitution du syndicat  
Démarrage du projet

# Avancement du projet

Information publique en  
juin 2025

Réponse aux observations  
à toutes les personnes par  
le Chef du DEF

Foire aux questions →



Commune  
**Evolène**



COMMUNE D'EVOLENE



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

REMANIEMENT PARCELLAIRE  
PAR EXPLOITATION  
« RPE »



Foire aux questions

# Périmètre du RPE

Du 13 juin au 14 juillet 2025, le projet a été mis en consultation publique

La période dédiée aux observations publiques est officiellement passée, mais les documents relatifs à ce projet peuvent encore être téléchargés ci-dessous dans la partie dédiée aux documents.

Une soirée d'information publique a eu lieu le mardi 17 juin 2025 à 20h à la salle de gymnastique du Centre scolaire d'Evolène. Les présentations faites à cette occasion sont disponibles ci-dessous à la suite des documents de référence.

La carte des parcelles concernées par ce remaniement est également disponible en suivant [ce lien](#) sur le SIT communal : [parcelles concernées \(en vert\)](#).

À noter que le périmètre a évolué depuis la mise en consultation (cf. paragraphe "modification importante").

## Modification importante : la réduction du périmètre à la SAU actuelle

La consultation publique a démontré la crainte de nombreux propriétaires que le périmètre du RPE n'entérine la future modification du plan communal d'affectation des

 **EVOLÈNE**

Entrez un terme de recherche ... X ?

**CARTES**

**GESTION COMMUNALE**

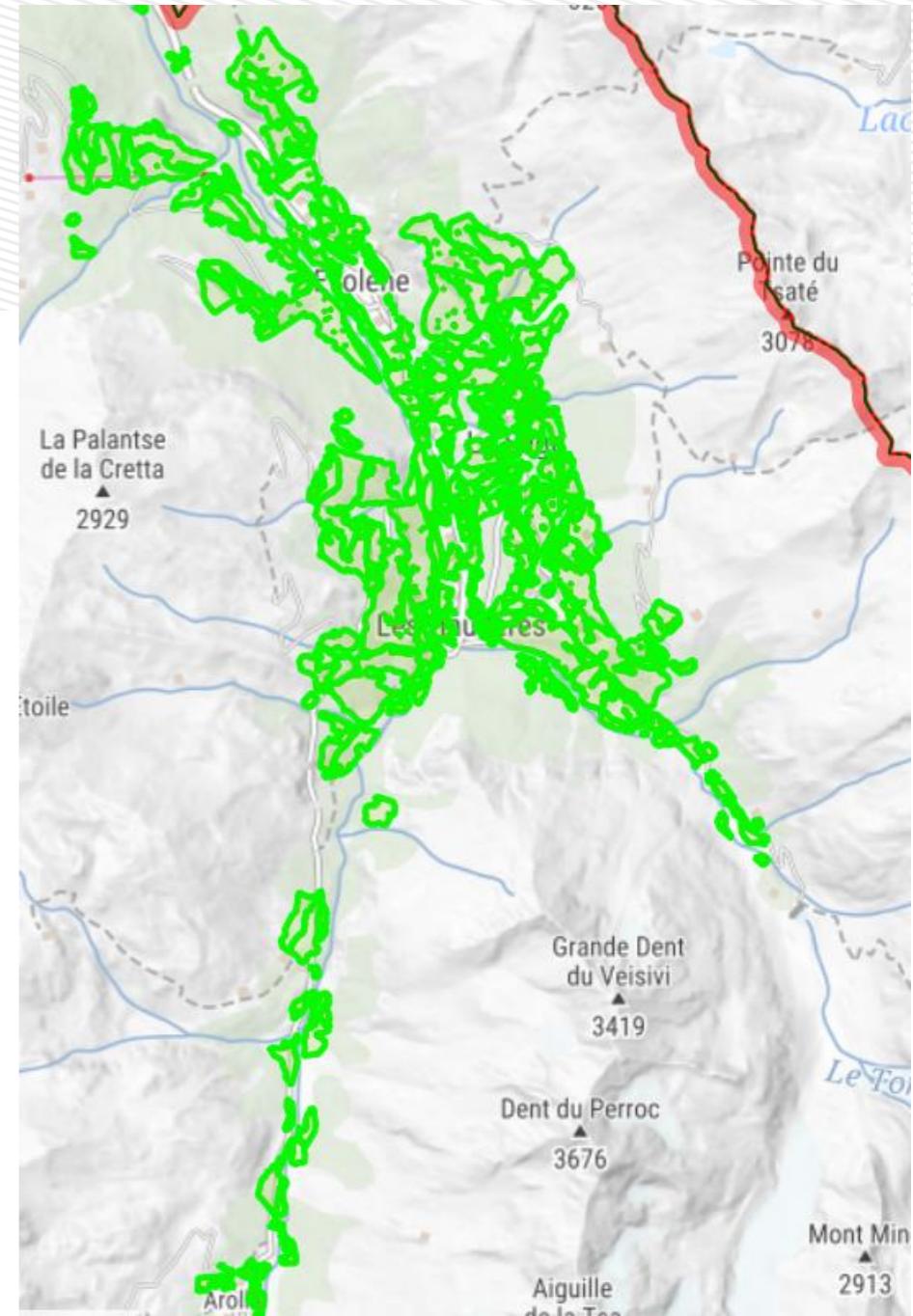
▼ info  **INVENTAIRE DES SITES BÂTIS**

span>span  Bâtiments

▼ info  **REMANIEMENTS PARCELLAIRES**

span>span  Périmètre 2025 après consultation

span>span  Périmètre 2025 avant consultation



[https://gcentre.mapplus.ch/evolene/?layers=perim\\_rpe\\_evolene\\_2025](https://gcentre.mapplus.ch/evolene/?layers=perim_rpe_evolene_2025)

# Retrait de la zone à bâtir



Commune  
**Evolène**

Décision du Conseil communal : 10 septembre 2025



**Eviter tout amalgame  
avec la révision du  
nouveau de plan de  
zone.**

!! Aucune garantie de rester en zone, deux procédures distinctes.

# Avancement du projet

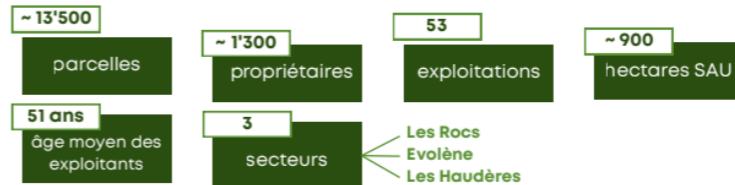


Commune  
**Evolène**

**5 séances avec les exploitants ont été mises en œuvre  
→ Echanges constructifs  
1 flyer exploitant**

## REMANIEMENT PARCELLAIRE PAR EXPLOITATION

Situation actuelle  
Chiffres clefs



### Problématiques

- Petites parcelles
- Beaucoup de déplacements
  - Coûts élevés de la mécanisation
  - Perte de temps et d'énergie
- Accessibilité temporelle difficile
  - Potentiellement baisse de la qualité fourragère
- Risque de non conformité de la déclaration des surfaces exploitées



### Solution → Remaniement parcellaire par exploitation

Un outil proposé par le SCA.

#### Qu'est ce que l'outil peut apporter ?

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| ⊕ Attractivité des exploitations  | ⊖ Parcelles isolées     |
| ⊕ Lutte contre la déprise   | ⊖ Déplacements inutiles |
| ⊕ Optimisation des paiements directs  | ⊖ Coûts d'exploitation  |
| ⊕ Optimisation sectorielle des surfaces exploitées                            |                         |
| ⊕ Amélioration du travail mécanisé des parcelles                              |                         |
| ⊕ Conditions préalables pour de futurs améliorations (irrigation, accès, ...) |                         |

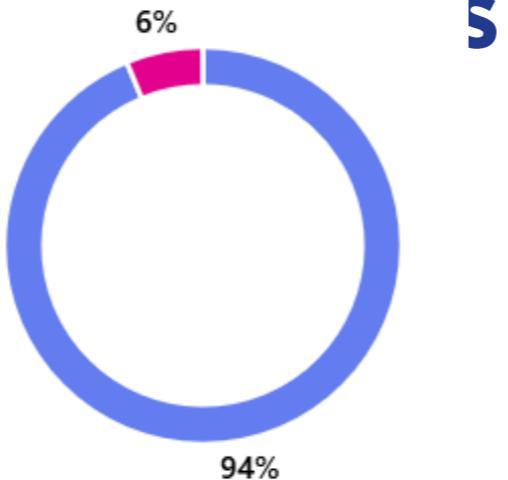
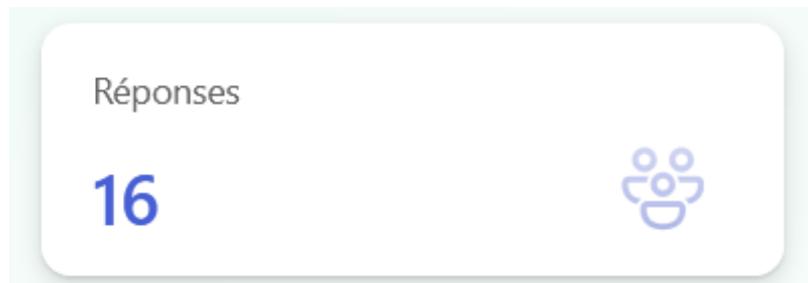
# Propriétaires



Commune  
Evolène

**21.11.2025 1ère séance  
d'information**

**Sondage = création d'un  
groupement de p|**





Commune  
**Evolène**

# Propriétaires

## Séances complémentaires

**Inscriptions en ligne par groupe de maximum 25 personnes**

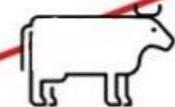
**Un lien sera diffusé sur l'application communale**



Lien pour télécharger  
l'application communale.

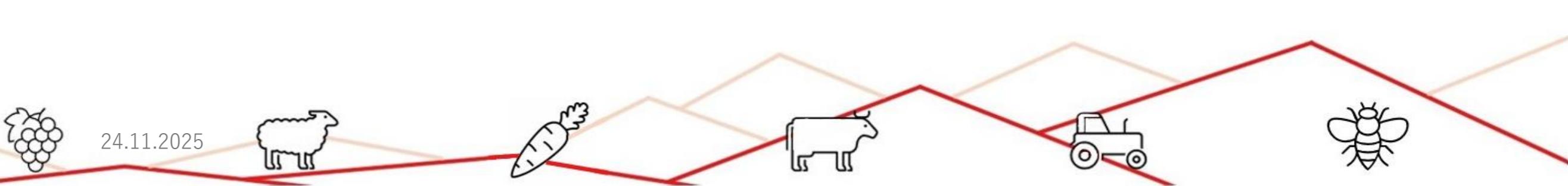


Conseillère agricole  
**Rosine Carthobiaz**



# Exploitations- chiffre clé (2024)

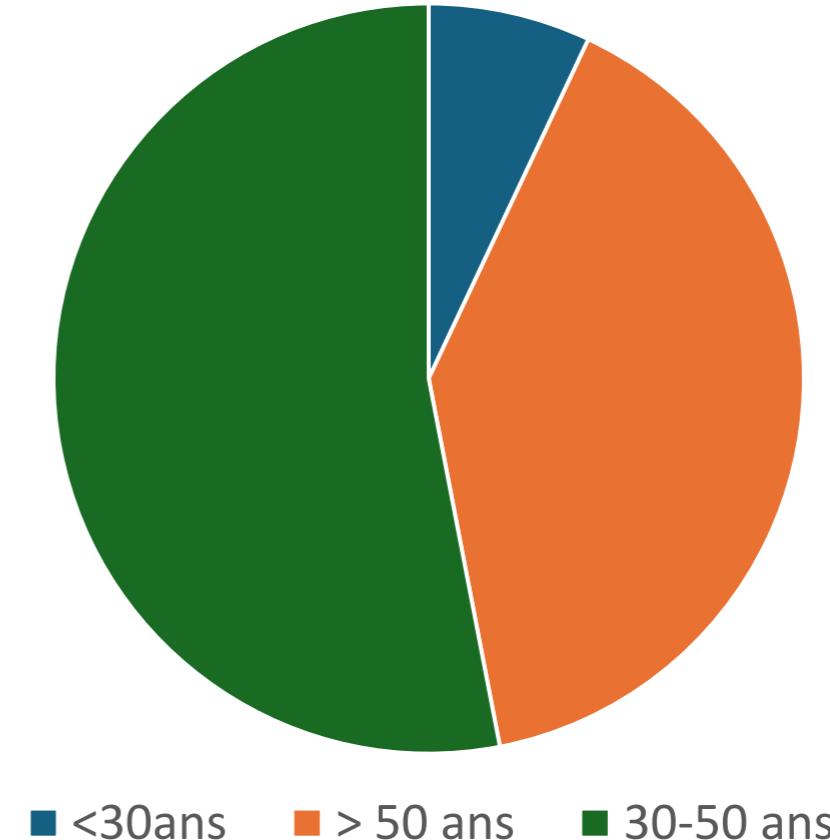
- Nombre d'UGB (*unité de gros bétail*) : 718 UGB
- Nombre d'hectares de SAU exploitées par les exploitations évolènardes : >1000 ha (*Périmètre RPE 915 ha*)
- Taille moyenne des exploitations (UMOS) : 1,29 UMOS
- Nombre moyen d'hectares par exploitation: 23 ha
- Nombre moyen d'UGB par exploitation: 15 UGB
- Nombre d'alpages sur la commune: 13



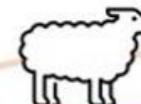
# Âge des exploitants et ha de SAU

- Enjeux majeurs liés à la reprise des exploitations
- Enjeux majeurs liés aux risques de déprise agricole
- Vision future et perspectives à créer et à proposer

Surface agricole utile (ha)



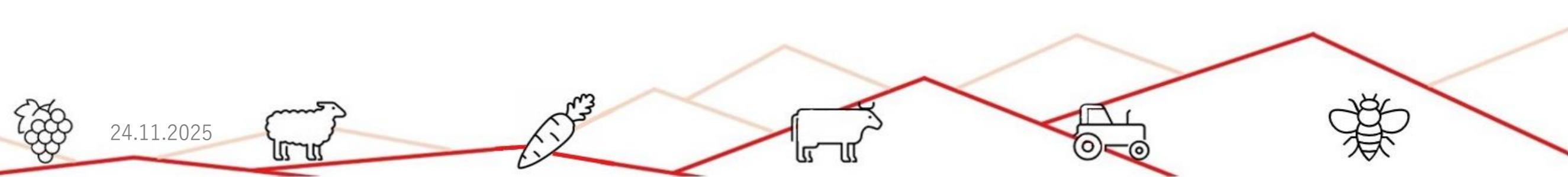
24.11.2025



# Viabilité des exploitations

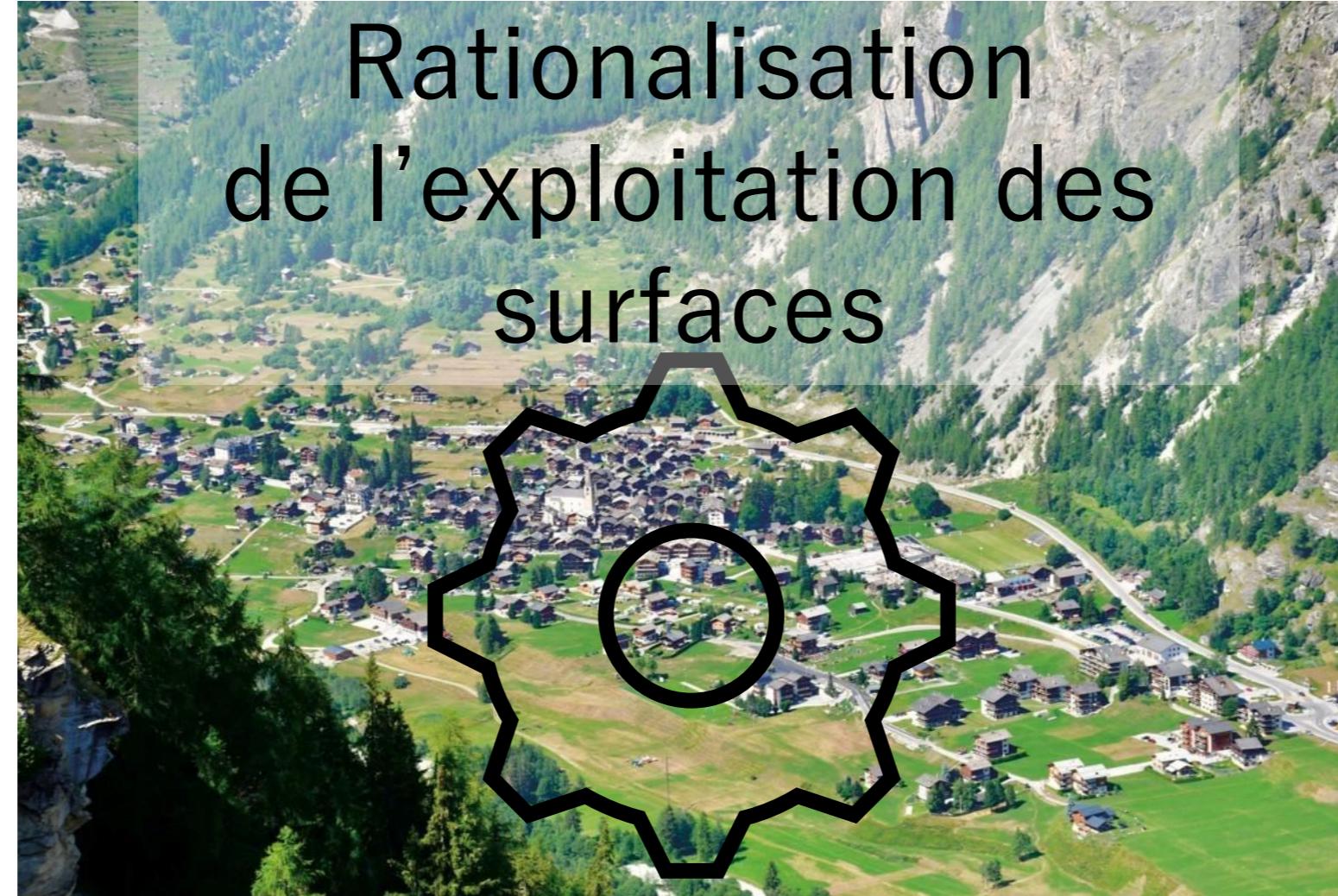
## exemple : 20 ha et 15 UGB

Total des prestations des prod. végétales	52'100.-
Total des prestations des prod. animales	55'105.-
Total paiements directs et contributions	107'205.-
Prestations autres ateliers	-35'052.-
Prestations totales	72'153.-
Coûts spécifiques totaux	52'100.-
Coûts spécifiques	-17'000.-
Coûts véhicules, mat...	-1'000.-
Coûts bâtiments inst...	-1'000.-
Coûts généraux	-1'000.-
Assurances du chef d...	-1'000.-
Coûts de main d'œuvre	-1'000.-
Fermages	-1'000.-
Travaux de tiers	-1'000.-
Location de machines	-1'000.-
Fermages	-1'000.-
Revenu agricole sans dettes	Excédent sur op...
- Frais et intérêts des emprunts non hypothéqués	+ Opérations financières et frais i...
- Intérêts hypothécaires liés aux immeubles	+ Nouveaux emprunts
- Intérêts des autres emprunts hypothéqués	- Frais bancaires et intérêt dettes et e...
+ Produits financiers	+ Remboursement dettes et emprunts
Revenu agricole	+ Apports de capitaux non inventoriés
Variation de la trésorerie nette	+ Produits financiers



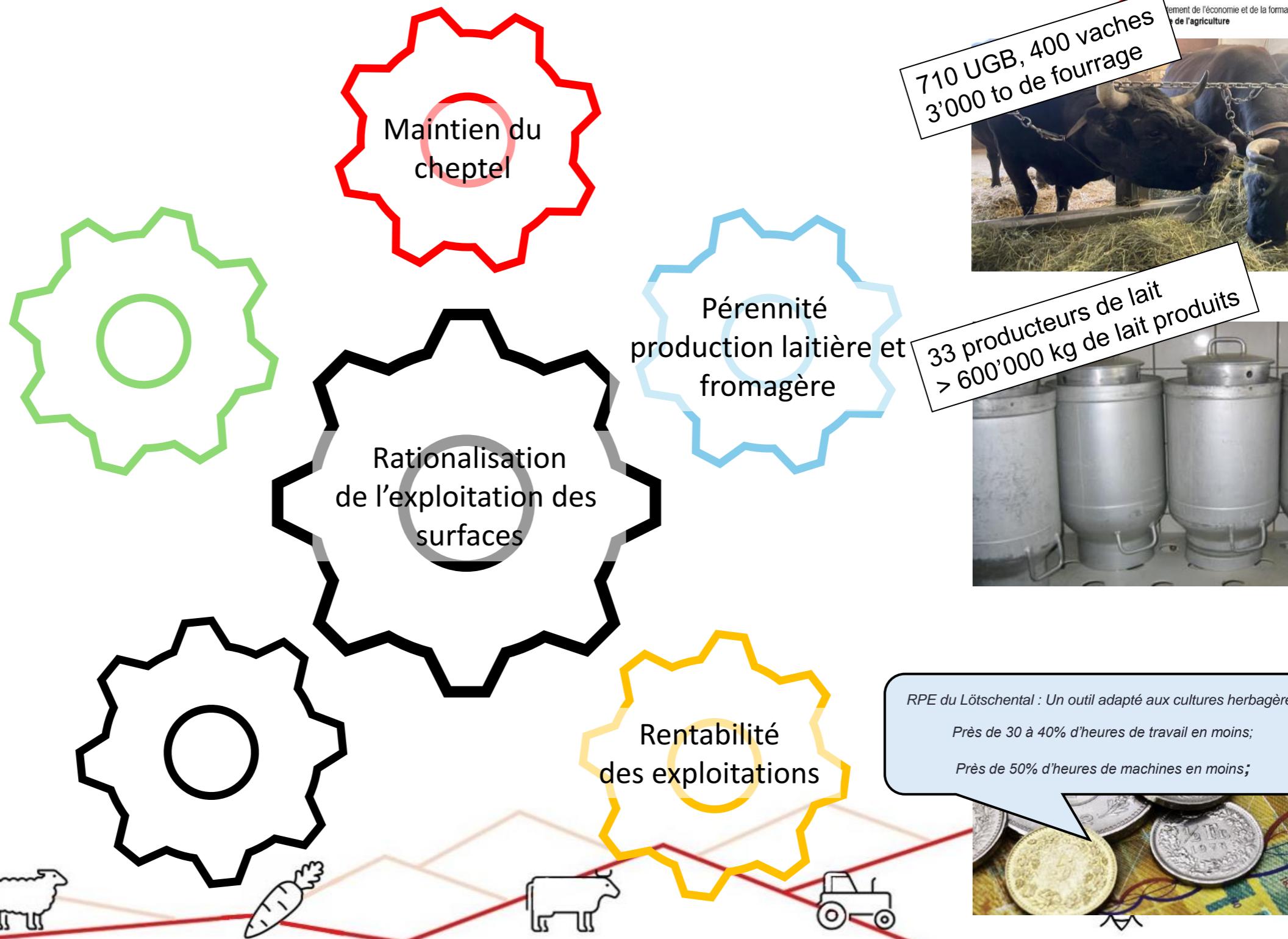
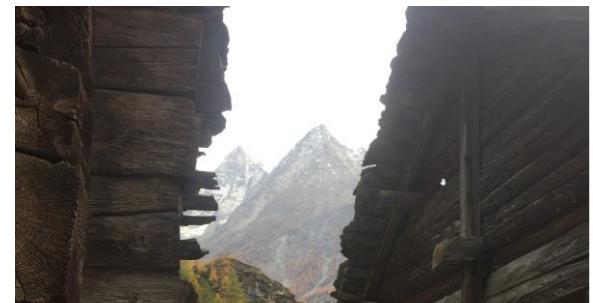
# Les bienfaits en cascade de...

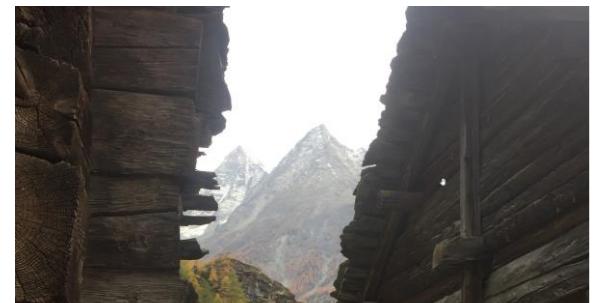
Rationalisation  
de l'exploitation des  
surfaces



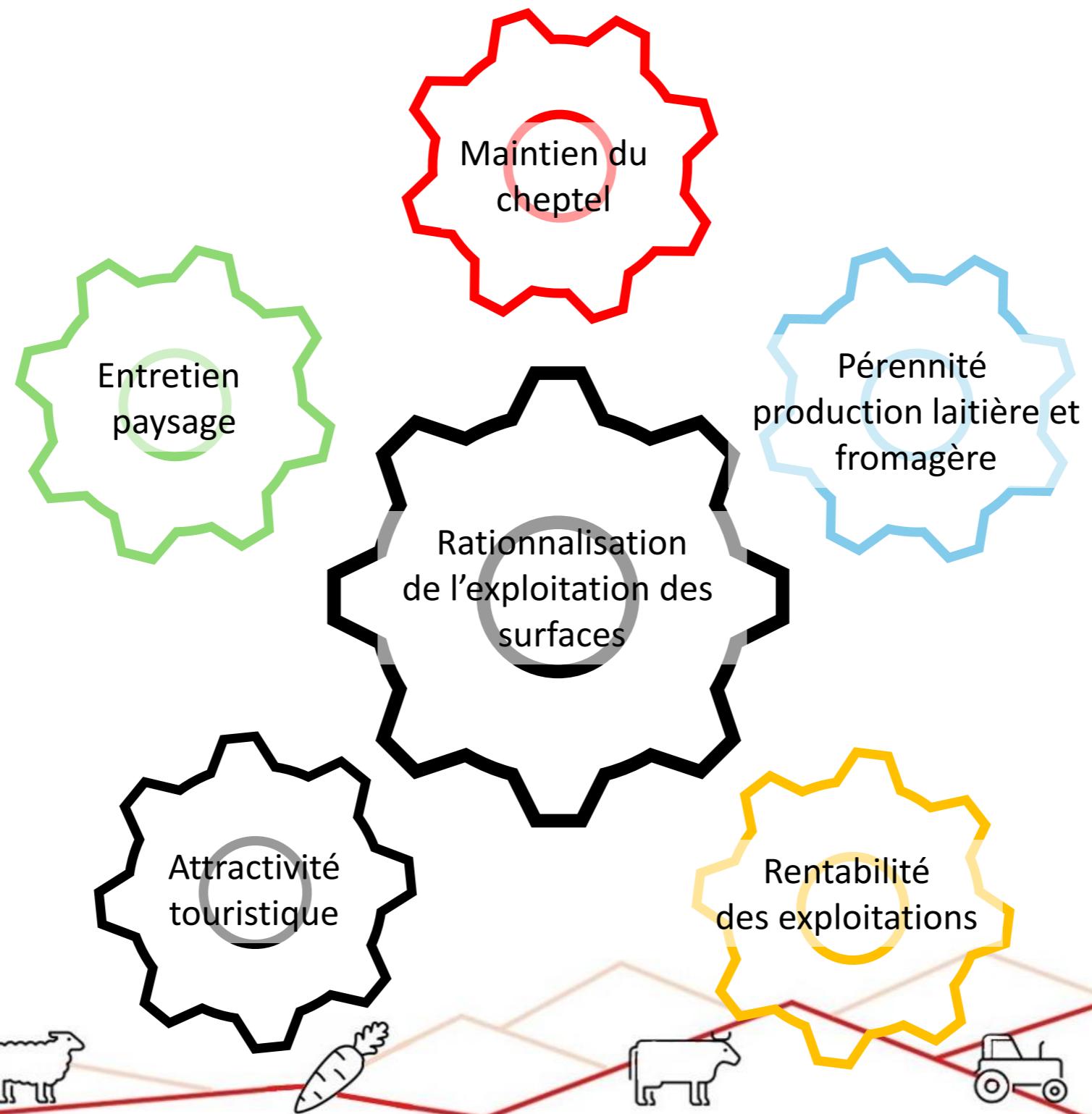
24.11.2025





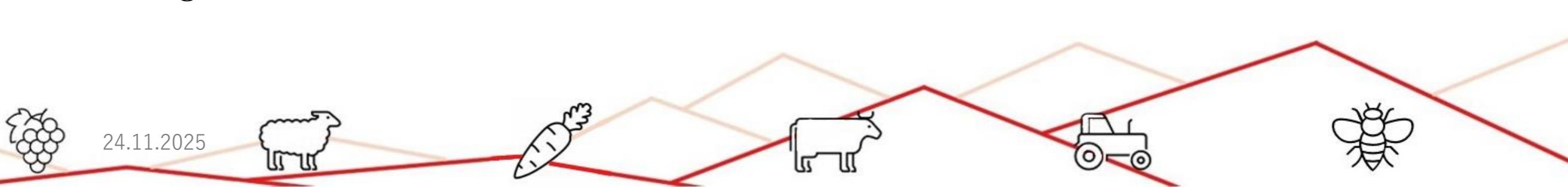


24.11.2025



# Règles d'exploitation

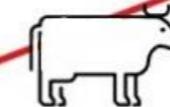
- Selon la loi sur le bail à ferme agricole
- Obligations du fermier
  - Exploiter avec soin et maintenir durablement la productivité du sol
  - Pourvoir à ses frais au bon entretien de la chose affermée
  - La chose affermée doit être rendue en l'état initial ou meilleur état sinon dédommagement
- Si non respect des obligations
  - Possibilité d'en faire part au syndicat
  - Règlement d'exploitation
  - Médiation/ conciliation possible avec l'appui de l'Office d'économie animale et des grandes cultures





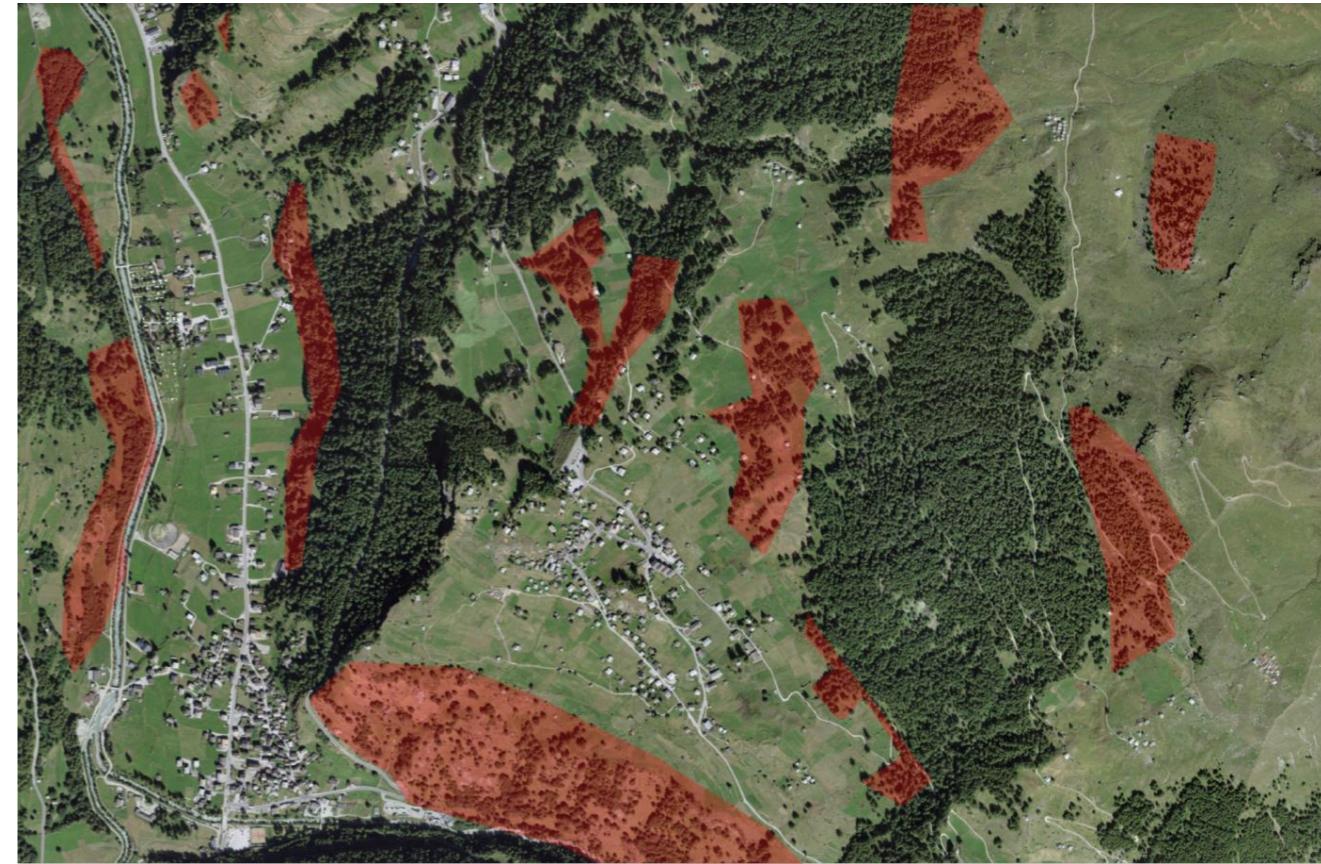
# Chef de l'office des améliorations structurelles

## Laurent Maret

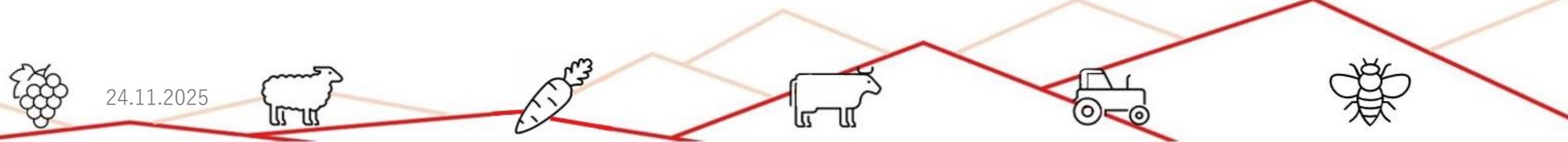


# Valeurs liées au projet

- Éviter la déprise
- Donner de nouvelles perspectives
  - Irrigation
  - Accès
  - RAE
- Renforcer l'agriculture et préserver les terres agricoles
- Valorisation par
  - La rationalisation
  - L'équipement
  - Le maintien en zone agricole
  - Les perspectives pour l'agriculture Evolénarde

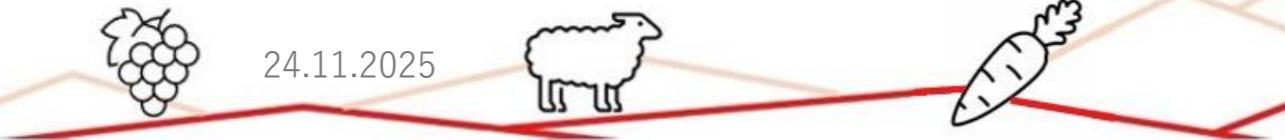
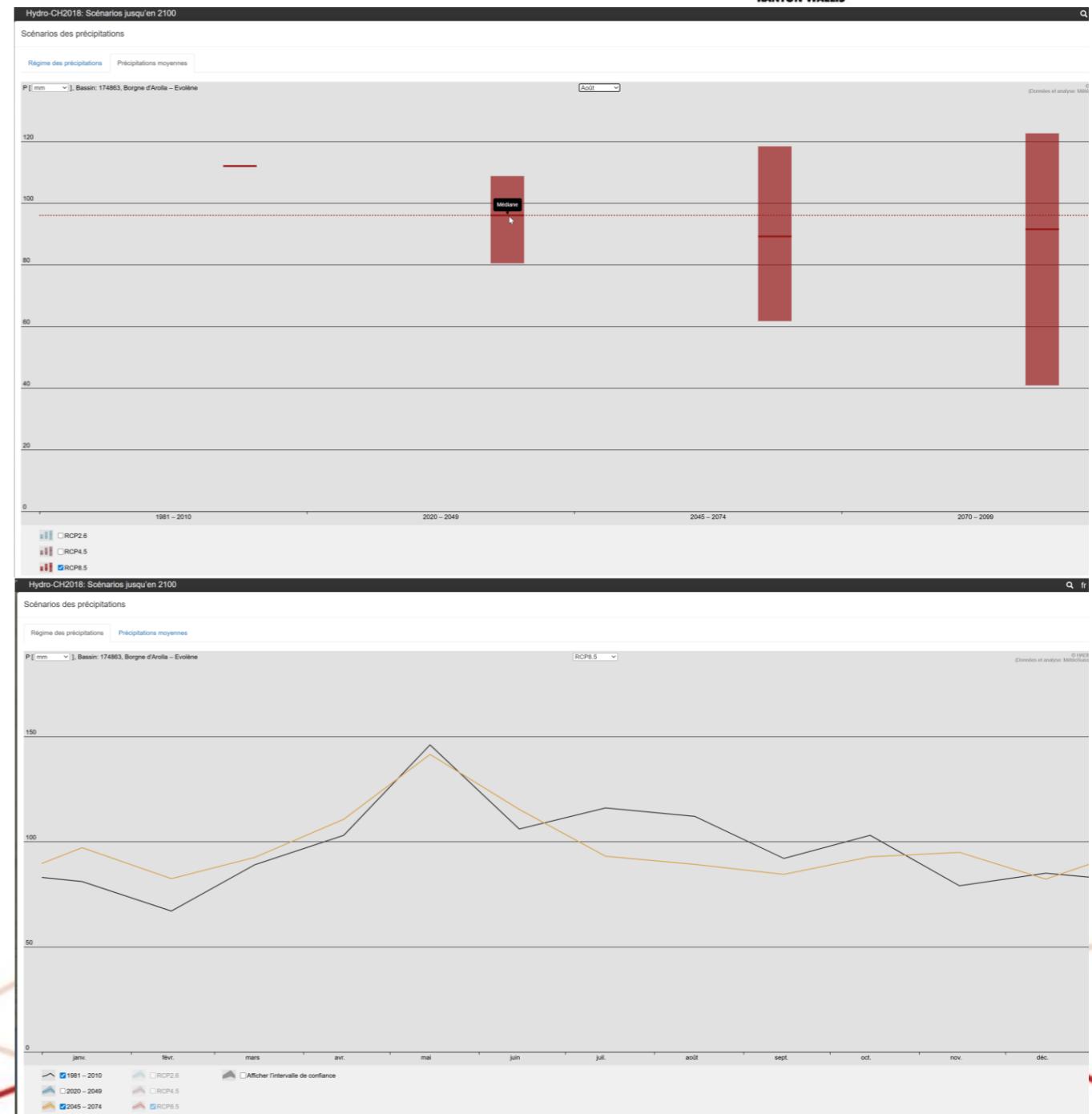


Avancement de la forêt  
→ Diminution des surfaces



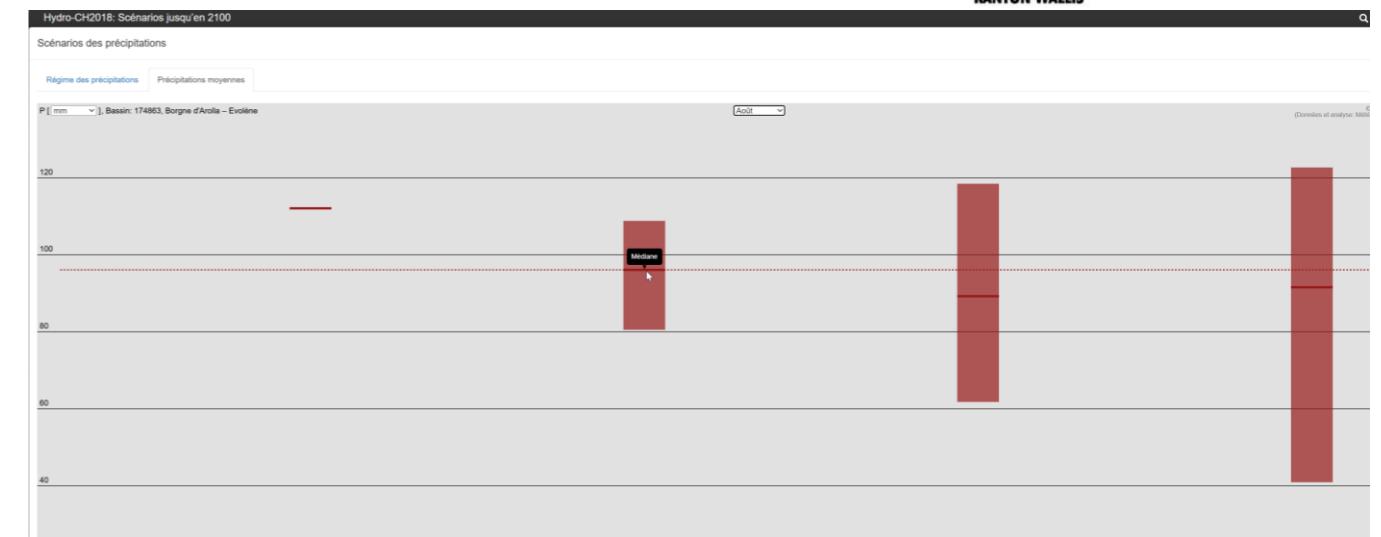
# Valeurs liées au projet

- Éviter la déprise
- Donner de nouvelles perspectives
  - Irrigation
  - Accès
  - RAE
- Renforcer l'agriculture et préserver les terres agricoles
- Valoriser par
  - La rationalisation
  - L'équipement
  - Le maintien de la zone agricole
  - La garantie de perspectives pour l'agriculture Evolénarde

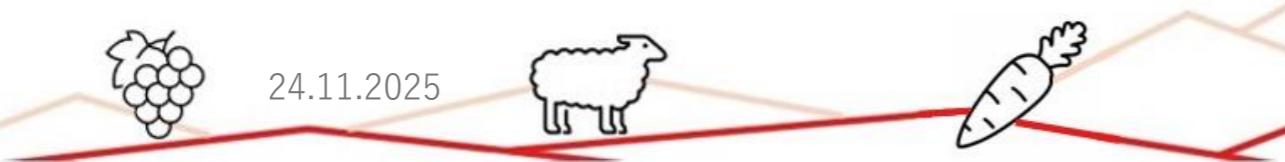
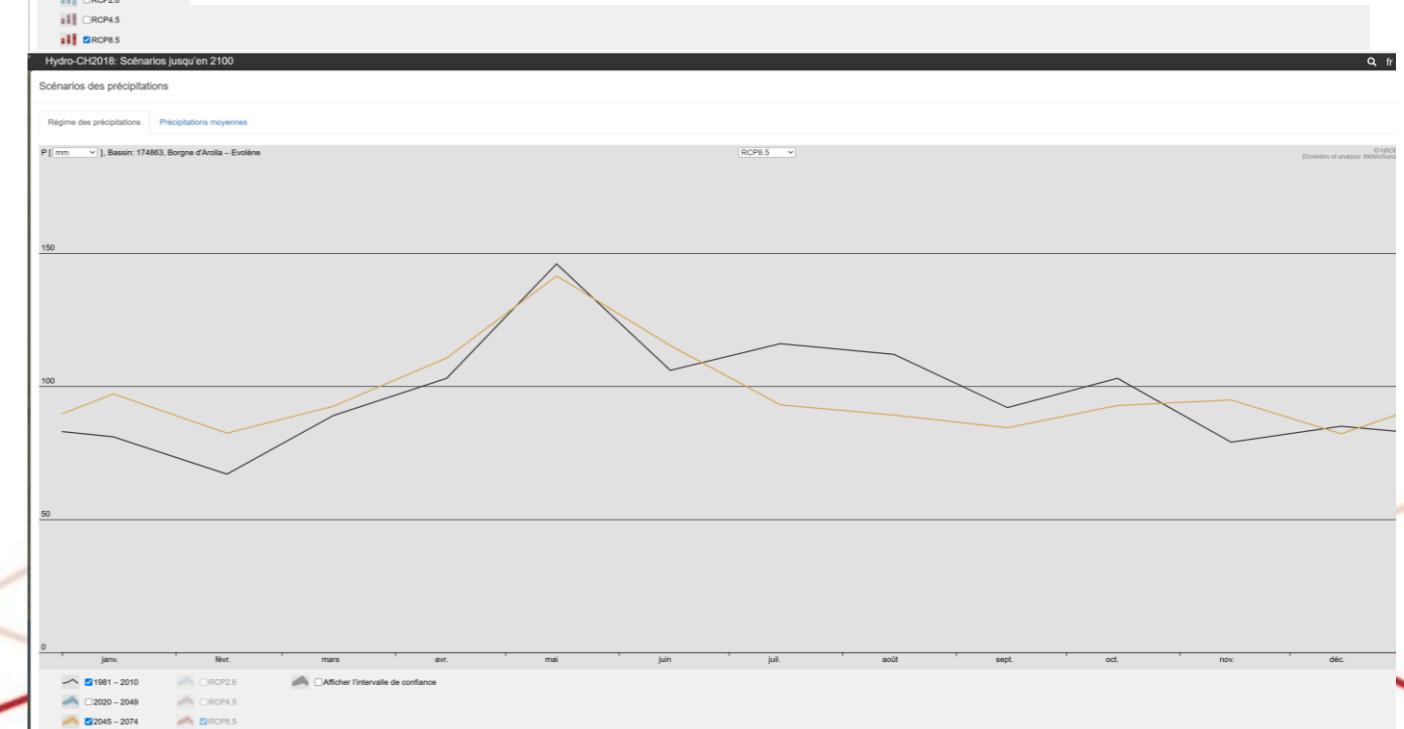


# Valeurs liées au projet

- Éviter la déprise
- Donner de nouvelles perspectives
  - Irrigation
  - Accès
  - RAE
- Renforcer l'agriculture et préserver les terres agricoles
- Valoriser par
  - La rationalisation
  - L'équipement
  - Le maintien de la zone agricole
  - La garantie de perspectives pour l'agriculture Evolénarde

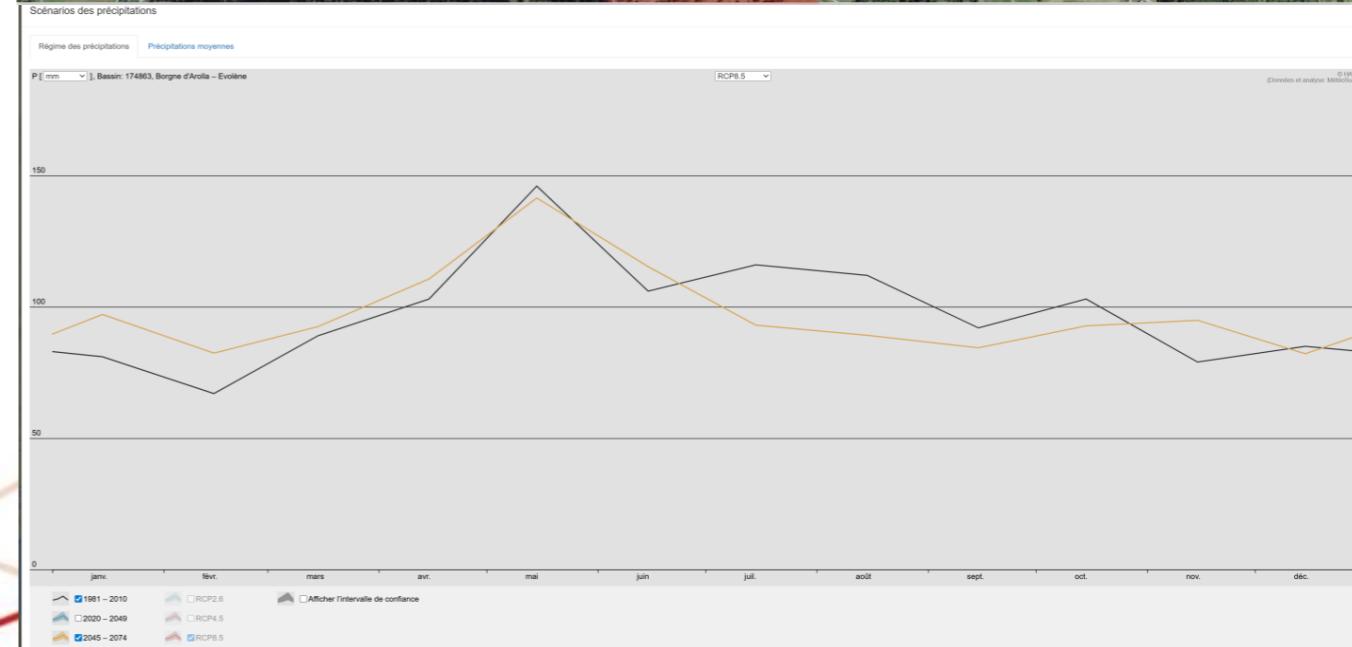


Diminution des rendements



# Valeurs liées au projet

- Éviter la déprise
- Donner de nouvelles perspectives
  - Irrigation
  - Accès
  - RAE
- Renforcer l'agriculture et préserver les terres agricoles
- Valoriser par
  - La rationalisation
  - L'équipement
  - Le maintien de la zone agricole
  - La garantie de perspectives pour l'agriculture Evolénarde

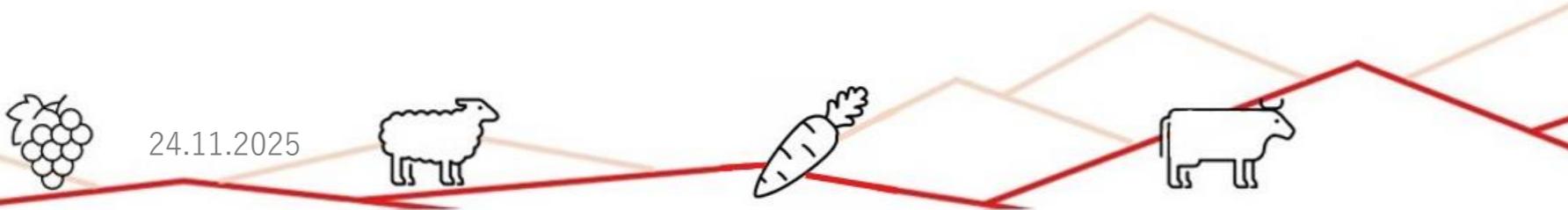


24.11.2025



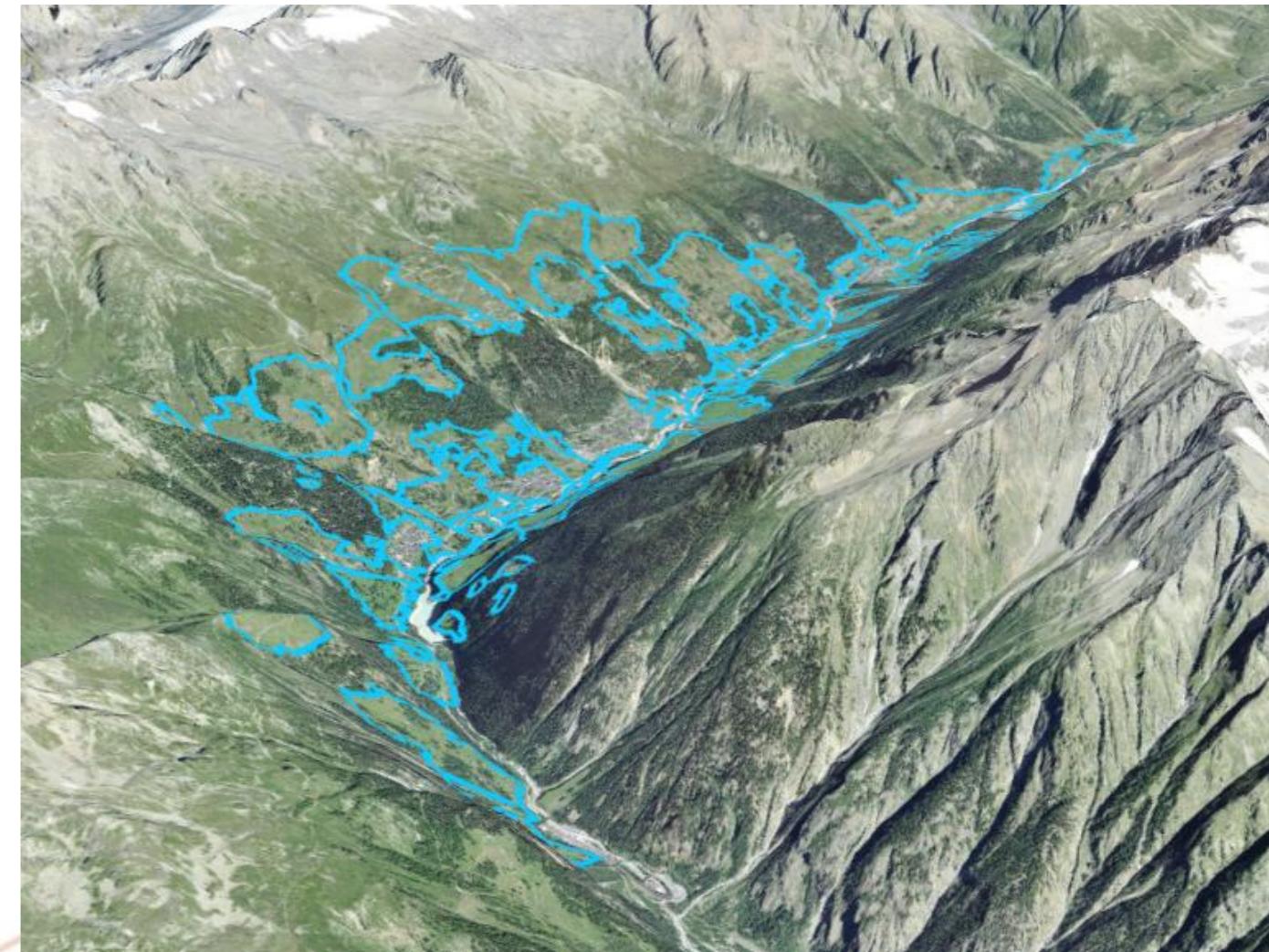
# Le projet d'Évolène – Éléments centraux

- Une garantie des surfaces exploitées
- Une possibilité de s'adapter en fonction de ses besoins propres
- Une continuité garantie pour les exploitants qui le souhaitent
- Un nouvel état défini avec les exploitants qui
  - Intègre leurs volontés et leurs besoins
  - Considère l'état actuel et les prises de vœux
- Neutralité via la Coex et représentativité via le comité
- Un solde à charge des exploitants de 2 à 3 cts/m<sup>2</sup>
- Un outil pour les agriculteurs

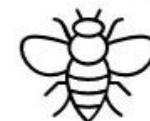
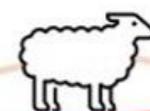


# L'exemple du Lötschental

- Une large adhésion
- Des retombées positives
- Gestion des intempéries
- Une vision et des perspectives
  - Amélioration des terres
  - Infrastructures (irrigation, accès)
- Reprise d'exploitation par des jeunes agriculteurs

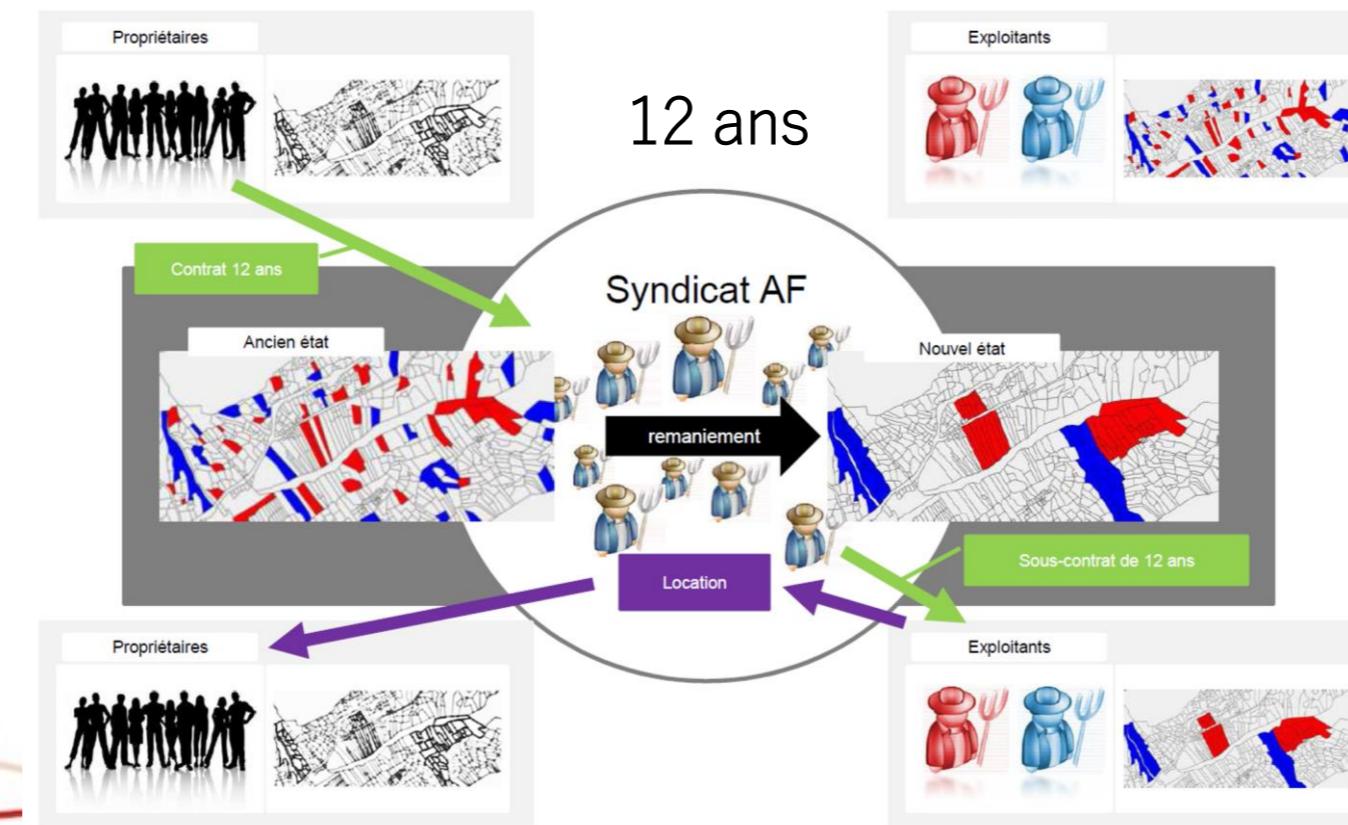


24.11.2025



# Constitution du syndicat et retombées

- 1'200.-/ha versés aux propriétaires
- Une simplification administrative (paiement des locations, garantie d'exploitation à long terme)
- La propriété reste inchangée



# Enjeux et visions

- Maintien d'une zone agricole garante de l'approvisionnement du pays à long terme (usage prioritairement agricole)
- Permettre la superposition des usages de manière ciblée (paysage, espaces de délassement, équilibre écologique)
- Garantir une agriculture
  - attractive pour les jeunes agriculteurs et
  - résiliente sur le plan économique et vis-à-vis des enjeux climatiques
- Un morcellement des exploitations les plus marqués au niveau Suisse voir même au niveau Européen => un frein
- Le RPE comme outil pour envisager un futur agricole tout en préservant la propriété foncière
- Un enjeu à l'échelle du Canton
  - Des communes qui ont déjà mis en œuvre des remaniements réfléchissent à utiliser l'outil RPE pour rationaliser les surfaces exploitées (ex. Grand Entremont (3'000 m<sup>2</sup>))
  - Un retard structurel et un frein au développement



Perspectives pour l'agriculture de nos régions



# Déroulement de la votation début 2026

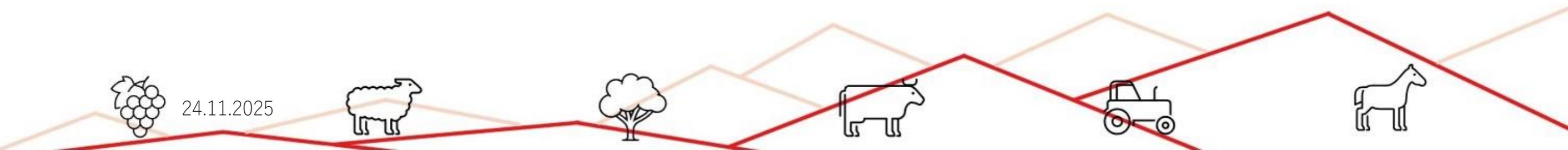
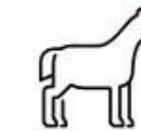
- Votation des propriétaires à la majorité des surfaces
  - Si vote positif → début du vote des exploitants
  - Si vote négatif → Stop du RPE
- Votation des exploitants à la majorité simple
  - Si vote positif → Constitution du syndicat
  - Si vote négatif → Stop du RPE

## Informations pratiques

- Votation par correspondance dès la réception du courrier jusqu'à 10 jours avant la votation.
- Ou votation à l'urne le jour.
- Le dépouillement aura lieu le même jour.



24.11.2025





Présidente  
Virginie Gaspoz



Commune  
**Evolène**

# Enjeux et visions futurs pour la Commune



Commune  
**Evolène**





# Questions et discussions avec les propriétaires



Département de l'économie et de la formation  
Service de l'agriculture

Département für Volkswirtschaft und Bildung  
Dienststelle für Landwirtschaft

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



Commune  
**Evolène**

# Conclusion



Commune  
**Evolène**

